



Licencement du aux absences injustifiées

Par **ritchmac**, le **22/03/2013 à 16:39**

bonjour j'ai été licencié depuis le 08/02/2013 de mon ancien travail depuis je ne suis pas aller chercher mes papiers et entretemps j'ai travaillé comme sous traitant dans une interim mais mon contrat est fini depuis j'ai trouvé du travail comme echafauteur dans une société et ma periode d'essai termine le 26 avril je pense arreter apres ma periode d'essai ou meme avant donc j'aimerais savoir ce malgré tout ce que je fais se en allant chercher mes papiers dans mon ancien travail j'aurai droit au chômage voila je pense que se sera tout merci vraiment de votre reponse